



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : ANSM et DGCCRF // Commission Européenne // Rencontres achats // Imposition à la source // Brèves.

L'ANSM et la DGCCRF livrent "leurs secrets" aux Rencontres Réglementaires



Lors des Rencontres Réglementaires Cosmed à Paris le 9 juin 2017, les 140 entreprises participantes ont pris connaissance en avant- première de deux informations majeures :

- **Déclaration d'établissement** : Depuis l'entrée en application du règlement (CE) n°1223/2009, un projet de formulaire de déclaration des établissements de fabrication et de conditionnement de produits cosmétiques, adapté au règlement, était en cours.

L'arrêté publié le 06/12/2016 en avait rendu public les nouveaux éléments (cf. newsletter n°66). **L'ANSM a dévoilé la création d'un portail internet dédié à cette déclaration.** Le formulaire devrait donc être remplacé par une déclaration en ligne via ce portail. La mise en ligne est prévue pour l'été 2017. Les entreprises auront un an pour mettre à jour leur déclaration.

- **Thématiques d'inspection 2017** : les autorités ont livré leurs axes d'inspections pour cette année :

* **ANSM** : les produits personnalisables et/ou à faire soi-même et les Bonnes Pratiques de Fabrication,

* **DGCCRF** : les évaluations de la sécurité (le contenu des rapports, les non-conformités dues aux réserves et la qualification de l'évaluateur), la gestion et l'organisation de la sous-traitance (responsabilités, présence de mandats...), un nanomatériau parmi les 4 les plus utilisés en cosmétique (TiO₂, ZnO, Carbon Black, Tris-biphenyl triazine).



Les sujets brûlants à la Commission Européenne

La prochaine réunion plénière de la Commission Européenne, à laquelle participera Cosmed se tiendra le 4 juillet. Plusieurs points à l'ordre du jour devraient être débattus :

- **Portail CPNP** : Cosmed défend la proposition de rajouter 1 ou 2 formule(s) cadre intégrant les eaux florales. Cette proposition devrait permettre aux entreprises de produits cosmétiques bio et naturels de notifier plus facilement.
- **Formaldéhyde** : l'avenir de cet ingrédient semble précaire pour les durcisseurs d'ongles. Confirmé par Salvatore d'Acunto, Chef d'unité GROW, lors des Rencontres Réglementaire Paris, les États-membres n'ont pas trouvé de consensus sur le critère de non substituabilité.
- **Substances interdites** : suite à l'interprétation de l'article 15 du règlement cosmétique, les états membres devraient voter le 3 juillet un règlement omnibus de substances interdites rassemblant tous les ingrédients classés CMR après le 01.12.2010 (à l'exclusion du PHMB et du formaldéhyde qui ont des dossiers d'autorisation en cours).
- **MBBT Nano** : ce filtre UV devrait être ajouté à la liste des substances autorisées à une concentration maximum de 10% (à l'exception des sprays) avec des conditions physico-chimiques et de pureté très strictes. Le compte rendu de cette réunion sera publié sur Cosmed Veille.



Rencontres achats de la filière cosmétique sous le signe de la RSE

18 mois après la COP21, les attentes des Français en matière de consommation responsable sont toujours plus importantes. Les entreprises peuvent quant à elles être confrontées à un manque d'information ou de ressources pour **développer des actions de développement durable et de RSE. Cosmed souhaite apporter des éléments de réponse lors des rencontres HACosmed du 21 septembre 2017.** Au programme :

- La **visite** d'une des dernières savonneries de Marseille : Le fer à Cheval ;
- **Ateliers** sur le co-développement ou la mise en place d'actions concrètes pour développer la RSE dans les entreprises ;
- des **fournisseurs proposant** une offre de produits ou de services «responsables» ;
- Une **conférence** sur les achats au service de l'économie circulaire ;

- La **présentation** des résultats d'une étude sur "*la perception, les comportements d'achats et les attentes en matière de produits cosmétiques naturels*".

[// Plus d'infos](#)



Prélèvement à la source : report salubre pour les PME

Le Premier Ministre, Édouard Philippe, a annoncé le report de l'entrée en vigueur du prélèvement de l'impôt à la source au 1er janvier 2019, et ce "afin de tester le dispositif dans des entreprises volontaires" et de "réaliser un audit". Cette démarche rejoint celle proposée par la Confédération des PME, qui souhaiterait que des "tests PME" soient généralisés afin de mieux appréhender les coûts et la charge administrative et sociale pour les entreprises de chaque mesure gouvernementale. Cosmed, membre de la CPME informera ses adhérents de l'application de cette mesure. A suivre....



Brèves : Rencontres "export" proposées par le pôle PASS

- **3 juillet à Forcalquier : boostez votre business en Asie.** Une journée dédiée à l'export en Thaïlande, au Vietnam, en Malaisie et à Singapour, organisée autour de rendez-vous B to B avec les Directeurs des Chambres de Commerce locales et des experts (BPI France, cabinet d'avocats, banque d'affaires,...). Inscription sur www.couventdescordeliers.com

- **7 juillet – Aix-en-Provence : Rencontres industrielles avec les acteurs du projet chinois de Beautéville.** Cette ville dédiée à la cosmétique, située à proximité de Huzhou et de Shanghai, est en cours de développement d'une supply-chain cosmétique complète. Dans ce contexte, des conditions privilégiées pour accueillir les entreprises étrangères sont mises en place. Des entreprises chinoises en recherche de partenaires français seront présentes. Inscription avant le 30 juin manifestation@pole-pass.fr.

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2017 COSMED TOUS DROITS RESERVES

